

GÉNÉRALITÉS

Le concierge est un employé d'église préposé au service matériel et à l'ordre dans l'église. Il répond au Conseil de Fabrique ou à une personne déléguée par le Conseil pour tout ce qui a trait aux besoins non secrétariaux et non financiers de la Fabrique énumérés ci-dessous à l'item tâches.

La personne occupant ce poste planifie, assure et exécute l'essentiel des tâches relatives à l'ordre, la propreté et à l'état physique des locaux ainsi que des systèmes/infrastructures (bâtiments, portes, fenêtres, mobilier, chauffage, service d'eau, électricité, etc.) de la Fabrique.

Les locaux de la Fabrique qui comprennent le presbytère, l'église et le sous-sol de l'église ainsi que le stationnement, qu'ils soient occupés par la Fabrique ou qu'ils soient loués, requièrent sur une base régulière ou occasionnelle, le recours à des services professionnels non secrétariaux, ou de main-d'œuvre. Le concierge est la personne-ressource pour l'emploi et la supervision de la main d'œuvre occasionnelle affectée à de la manutention ou à des tâches comme l'installation d'abri contre la neige, l'entretien paysager et des contrats de peinture. Ces embauches ponctuelles se font avec l'approbation du Conseil de Fabrique ou de personnes déléguées par le Conseil de Fabrique.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le concierge:

- ouvre les portes de l'église à 10 h et les ferme à 12 h 30, les jours où il travaille
- procède à l'inspection périodique régulière des bâtiments (toitures, fenêtres, portes), et des équipements et soumet des rapports portant sur l'état des lieux au Conseil de Fabrique.
- exerce une surveillance des espaces occupés par la Fabrique et ses locataires (fenêtres laissées ouvertes, brèches de sécurisation des accès à l'édifice et présences non autorisées sur la propriété/stationnement).
- effectue un nettoyage routinier des planchers de l'église, sacristie et locaux occupés par la Fabrique incluant le sous-sol de l'église. Il maintient l'ordre et de la propreté des lieux ainsi que des objets, équipements et accessoires divers de la Fabrique.
- répare et maintient en état de fonctionnement portes, fenêtres, toilettes, robinetterie, drains sanitaires, éclairage, radiateurs, mobilier (tables pliantes, chaises, bancs, agenouilloirs, etc.).
- garde l'atelier qu'il utilise organisé, équipé et fourni en pièces et articles de réparation routinière.
- gère l'inventaire de fournitures hygiéniques et produits de lavage des planchers et murs.
- garde un descriptif des tâches qu'il effectue pour chaque heure et chaque journée de travail.
- œuvre en coordination avec la personne responsable des locations et services (Énergir, Hydro-Québec, Guardex, Inspecteur et employés de la Ville de Montréal) ainsi qu'avec les autres employés de la Fabrique.
- répond aux demandes non secrétariales des locataires
- est responsable de la gestion des clés des locaux
- assure la coordination téléphonique des urgences en référant à qui de droit.

SALAIRE : 17\$ de l'heure.

HORAIRE DE TRAVAIL : L'employé doit assurer un service variant entre 15 (minimum) et 22 (maximum) heures par semaine réparties sur au moins trois jours par semaine.